



AE avec ACCRE CDD et reinscription Sac de noeud!?

Par **jfgomez**, le **09/12/2010 à 23:55**

Bonjour a tous, je viens car j'ai un probleme, je n'arrive pas a trouver une reponse car il me semble que mon cas est complexe et isolé :

Au chomage depuis octobre 2009, je percevais l'ARE, en Avril 2010 j'ai trouvai un CDD de 1 mois (du 5/04/2010 au 7/05/2010) pendant ce CDD j'ai maintenu mon inscription au pole emploi.

J'ai créé mon auto-entreprise de vente de vetement le 1/05/2010 en activité complementaire et fait une demande d'ACCRE que j'ai obtenu.

J'ai eu quelque petit CDD du 15/05/2010 au 15/06/2010 puis du 15/08/2010 au 30/08/2010.

N'ayant plus de droits Assedic du moins plus d'indemnisation financiere (je n'avait droit qu'a 6 mois), je ne me suis pas actualisé pour etre radié comme me la conseillé mon agent pole emploi lors de mon dernier rendez vous, Car a partir du 1er septembre 2010 je commençais un CIF CDD qui me donnera (normalement?) droit au chomage (ARE) a la fin soit le 1 juillet 2011.

Mais au vu de mon parcours assez compliqué, vais je avoir droit a mon allocation chomage?

Mon projet est en fait de transformer mon AE de vente en AE de service en rapport avec la formation que j'effectue en ce moment.

Car si je ferme mon AE actuelle, je n'aurai pas droit une nouvelle fois a l'ACCRE puisque j'en beneficie pour mon AE actuelle et que c'est au moins tout les 3 ans.

Donc j'aimerais savoir si je peux conserver mon AE, continuer a beneficier de l'accre que l'on m'a accorder et donc savoir si mes nouveaux droits d'allocation pourront se greffer a l'accre, qui permet de continuer a toucher son allocation chomage, ce que j'avais choisi (plutot que le capital).

Je ne sais pas si j'ai été bien clair, il est vrai que on histoire est un peu un sac de noeud :S

Merci a tous ce qui repondrons!

Bonne soirée!

Par **P.M.**, le **10/12/2010** à **08:13**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si vous avez de nouveau exposé la situation à Pôle Emploi éventuellement par écrit et ce qu'il vous a été répondu...

Par **jfgomez**, le **10/12/2010** à **11:46**

Bonjour, non je n'ai pas contacté le pôle emploi... étant en formation pendant les heures d'ouvertures de la plateforme, d'où ma présence sur le forum pour avoir déjà des pistes...
Bien cordialement!

Par **P.M.**, le **10/12/2010** à **12:38**

Vous pouvez leur envoyer un message à toute heure sur leur site pour qu'ils vous répondent de la même manière...

Je pense que la réponse sera plus sûre et attestera au moins de ce qu'il convient de faire pour vous...